0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2018
Réuni le : 27/11/2018
Sous la présidence de : Pierre Donnadieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 12

Libellé de la délibération :

13 CONTRATS ET CONVENTIONS : le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer 13 contrats et conventions dont les projets sont annexés à cet acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Donnadieu
Prénom : Pierre
Signé le: 29/11/2018 15:35:59

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20182019_32_0312686B_181130082751

0310094J
ACADEMIE DE TOULOUSE
RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE
75 RUE SAINT ROCH
31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés 13 CONTRATS ET CONVE

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 32

Année scolaire : 2018-2019

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Je vous demande de veiller à respecter strictement la procédure d'adoption des contrats et conventions fixée par les articles L421-11 et R 421-20 du code de l'éducation. Par sécurité juridique, il convient d'être le plus vigilant possible sur les dates de présentation des actes. En l'espèce, il apparaît que le projet de convention pour l'animation salon emploi aéronautique comporte une date de prise d'effet antérieure à l'autorisation donnée par l'assemblée délibérante; par ailleurs,une autre est déjà signée.

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Soum
Prénom : Maryse
Signé le: 30/11/2018 08:27:51

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Contrats et conventions 2018 et 2019

Vote du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2018

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer :

1/ **Convention type de participation au challenge académique RC CONTACT V2** entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et 9 lycées professionnels de l'Académie de Toulouse **pour la réalisation et la modification d'un véhicule à échelle réduite avec une motorisation électrique.** Cette convention annule et remplace la précédente. **Coût de l'opération 7500€**. Chaque établissement scolaire participera à l'acquisition de la matière d'œuvre pour un montant de 750 €. L'avance sera réalisée sur les fonds de l'établissement.

2/ **Deux conventions de stage avec le collège Jean Mermoz** de Blagnac pour l'accueil de deux élèves du collège Mermoz en classe de 3ème pour la période du 17 décembre au 21 décembre 2018 au niveau du service de restauration et au niveau de l'accueil du lycée.

3/ **Deux conventions d'hébergement entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le lycée professionnel Lautréamont de Tarbes** pour l'accueil de deux élèves de notre lycée à Tarbes dans le cadre de stages en entreprises de fin novembre 2018 à début février 2019.

4/ **Convention de donation d'un fuselage MSN 471entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et la compagnie ATR .** Le transfert de propriété interviendra à la date de signature du contrat. A compter de cette date, le lycée supportera tous les risques, dommages et responsabilités afférentes au fuselage.

5/ Régularisation: **Convention d'actions d'animations pour le Salon de l'Emploi et de l'Aéronautique avec le lycée polyvalent Françoise de Tournefeuille** pour la mise en œuvre d'actions « Accueil d'invités: information, orientation, vestiaires et service ». Cette opération a été réalisée par des élèves du lycée polyvalent Françoise dans le cadre de leur formation le 21 novembre 2018. Coût de l'opération: 300 euros financée sur les reliquats de taxe d'apprentissage collectée au profit du CAMPUS des métiers et des qualifications de l'aéronautique.

6/ Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques TIPI (Titres payables par internet) entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et la Direction Générale des Finances Publiques afin de faciliter le paiement des familles et le suivi des encaissements par les personnels du service de gestion du lycée (pour une carte domiciliée dans la zone euro: coût de l'opération 0.34% du montant de la transaction+ 0.05€ par opération). Cette opération est prise en charge sur le budget du lycée.

7/ Convention de stage entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le groupe ADONIS de Muret pour l'accueil d'une étudiante de BTS diététique du 7 janvier au 26 janvier 2019 dans le cadre d'un stage d'observation et de pratique en restauration collective.

8/Convention entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et l'ACREAMP dans le cadre du dispositif « Lycéens au cinéma » au titre de la présente année scolaire. La participation de l'établissement au financement de l'opération est de 2.50€ par projection et par élève.

9/ Nouveau contrat avec la société MIDI-COLL pour l'enlèvement et l'élimination des déchets d'activités de soins à compter du 01 janvier 2019 pour une durée d'un an et pour un coût variable en fonction du volume de déchets.

10/ Avenant à la convention d'adhésion a un groupement de services « commande groupée » avec les lycées Victor Hugo et Eugène Montel de Colomiers pour la mise en place d'un marché pour l'enlèvement des bio-déchets issus de la restauration, des papiers, des cartons, des plastiques et des conserves issus de l'activité des 2 lycées dans le courant du 1er semestre 2019. Le lycée Eugène Montel de Colomiers rejoint notre groupement de services.

11/**Contrat avec la société INCB pour l'assistance du logiciel de gestion de la restauration et des différents matériels liés à ce logiciel** (compteur cuisine, distributeurs de plateaux, convoyeurs pour chariots, lecteurs d'accès..) pour une durée d'un an à compter du 01/01/19 pour un coût annuel de 2889.48€ TTC.